

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7681 SÉANCE DU 26 janvier 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Maude St-Onge	Greffière

TRANSACTION – CONSULTATION DANS LE CADRE DU PROJET DE
CRÉATION DU PARC NATIONAL DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX

Attendu que la Nation Wendat (« **Nation** ») est déterminée à faire respecter ses droits, notamment ceux protégés par le *Traité Huron-Britannique de 1760*, sur Onyionhwentsïio’;

Attendu que le gouvernement du Québec a pour projet la création du parc national de la Côte-de-Charlevoix (« **Projet** »), dont le territoire projeté est situé sur Onyionhwentsïio’;

Attendu que pour faire respecter l’obligation du gouvernement du Québec de consulter la Nation relativement au Projet, la Nation a déposé à la Cour supérieure du Québec le 9 septembre 2024 une demande introductive d’instance en jugement déclaratoire contre le Procureur général du Québec;

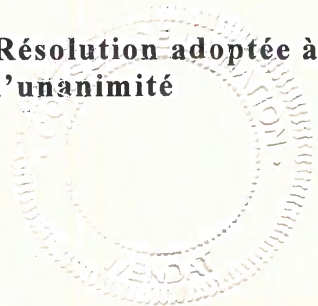
Attendu qu’à la suite de négociations, le gouvernement du Québec a accepté de consulter la Nation relativement au Projet et qu’il a été convenu de régler le litige à l’amiable, lequel règlement fera l’objet d’une transaction et quittance entre le gouvernement du Québec et la Nation (« **Transaction** »);

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026

Résolution adoptée à l’unanimité


GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7681 SÉANCE DU 26 janvier 2026

TRANSACTION – CONSULTATION DANS LE CADRE DU PROJET DE
CRÉATION DU PARC NATIONAL DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX

Attendu que le gouvernement du Québec a approuvé la Transaction par le décret numéro 1487-2025 du 10 décembre 2025, laquelle est substantiellement conforme au projet de transaction qui était joint à la recommandation ministérielle de ce décret.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Stéphane Picard, appuyé par le Chef familial Yves Sioui, et résolu :

- D'approuver la transaction entre la Nation Wendat (« Nation ») et le gouvernement du Québec afin de résoudre à l'amiable le litige dans le cadre du projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix, laquelle sera substantiellement conforme au projet de transaction présenté au Conseil (« Transaction »);
- D'autoriser le Grand Chef à signer, exécuter et livrer, pour et au nom de la Nation, la Transaction;
- De mandater la Direction des Affaires juridiques et du Greffe à signer, exécuter et livrer, pour et au nom de la Nation, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'elle peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet et mettre en œuvre l'objet de la présente résolution.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

